



Communiqué de presse CPSD/305

Quatrième Commission

23^e séance – matin

LES DÉLÉGATIONS DÉBATTENT DU COMITÉ CHARGÉ D'ENQUÊTER SUR LES PRATIQUES ISRAËLIENNES AFFECTANT LES DROITS DES PALESTINIENS ET DES AUTRES ARABES DES TERRITOIRES OCCUPÉS

La plupart des délégations ont affirmé leur soutien aux travaux du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés, alors que la Quatrième Commission achevait son débat général sur le sujet. L'Observateur permanent de la Conférence islamique a ainsi jugé que ces travaux devaient se poursuivre tant qu'une solution n'aura pas été trouvée au conflit israélo-palestinien. Au contraire, les États-Unis ont appelé à la suppression du Comité spécial, jugeant que son travail doublonne avec celui de la Commission des droits de l'homme et rappelant qu'il n'existe aucun comité pour étudier les pratiques de l'Autorité palestinienne à l'encontre des Israéliens. Soulignant qu'un seul des cinq projets de résolution évoque les actes terroristes commis contre les civils israéliens, les États-Unis ont jugé que l'adoption de « résolutions biaisées » diminuerait la capacité des Nations Unies à jouer un rôle constructif pour faire avancer la paix. Pour sa part, le représentant d'Israël a estimé que le simple intitulé du Comité spécial révélait la nature partielle de ses conclusions *a priori*. Il a également attiré l'attention sur le fardeau financier que représente le Comité pour l'ONU. Il s'est ainsi demandé s'il était normal qu'il reçoive davantage de fonds que le programme des Nations Unies pour les droits de l'homme dans son ensemble, lequel concerne pourtant 20 États.

Par ailleurs, la quasi-totalité des délégations sont revenues sur la détérioration de la situation humanitaire dans les territoires palestiniens et dans le Golan syrien occupés, où, selon le Maroc, Israël s'efforce d'effacer l'identité arabe syrienne des habitants. Les délégations ont imputé les souffrances des Palestiniens et des Arabes aux pratiques d'Israël, Puissance occupante. S'exprimant au nom de l'Union européenne, le représentant des Pays-Bas, à l'instar de nombreux participants, a exhorté Israël à appliquer la quatrième Convention de Genève, dont il est signataire.

Les délégations suivantes ont pris la parole: Koweït, Soudan, Bangladesh, Maroc, Sénégal, États-Unis, Cuba, République islamique d'Iran, République populaire démocratique de Corée, Jamahiriya arabe libyenne, Yémen, Bahreïn, Pays-Bas (au nom de l'Union européenne), Pérou (au nom des pays de la Communauté andine), Israël, ainsi que l'Observateur de l'Organisation de la Conférence islamique. L'Observatrice de la Palestine et le Liban ont fait usage de leur droit de réponse.

La Commission a reporté à mercredi 17 novembre à 15 heures l'examen des projets de résolution relatifs à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine et dans le Proche-Orient, ainsi que ceux relatifs aux pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ENQUÊTER SUR LES PRATIQUES ISRAËLIENNES AFFECTANT LES DROITS DE L'HOMME DU PEUPLE PALESTINIEN ET DES AUTRES ARABES DES TERRITOIRES OCCUPÉS

Débat général

M. MANSOUR AYYAD SH. A. AL-OTAIBI (Koweït) a indiqué que le rapport montre clairement que les pratiques israéliennes violent impunément les droits des Palestiniens et des Arabes dans les territoires occupés. Malheureusement, les forces d'occupation continuent à se livrer à ces pratiques inhumaines au vu et au su de l'ensemble du monde. Israël fait peu de cas des réactions de la communauté internationale, notamment s'agissant de la construction illégale du mur qui sape tout effort pour parvenir à une solution politique négociée entre les parties au conflit, a dit le représentant. Il a noté que le Gouvernement israélien continue à refuser de traiter rationnellement des graves problèmes qu'entraîne sa politique d'occupation. Dans ce cadre, le Koweït réaffirme son appui au peuple palestinien et la solution qui implique la création d'un État palestinien indépendant. Nous soutenons les travaux courageux du Comité spécial, et nous exhortons la communauté internationale à faire davantage pression sur le Gouvernement israélien pour l'amener à mettre un terme à ses actes, et pour parvenir à un règlement pacifique grâce à l'application des résolutions pertinentes de l'ONU, a conclu le représentant.

M. ANAS ELTAYEB MUSTAFA (Soudan) a salué le travail du Comité spécial et la publication de son rapport consacré aux crimes perpétrés par les Israéliens à l'encontre des Palestiniens et des Arabes des territoires occupés. Il a estimé que les nombreuses violations des droits de l'homme commises par Israël étaient connues dans le monde entier. Il a donc appelé les Nations Unies à prendre des mesures contre ces violations du droit humanitaire international. Les résolutions adoptées ne sont pas respectées par Israël, a-t-il affirmé, car ce pays est convaincu de son immunité. Il a constaté que l'occupation du territoire syrien se poursuivait, tout comme la construction du mur de séparation qui est source de nouvelles souffrances du peuple palestinien. Le représentant a alors affirmé que la violence se poursuivrait tant qu'Israël persisterait dans sa politique expansionniste. La sécurité israélienne ne peut être réalisée que par son retrait total des territoires occupés, y compris le Golan syrien, a-t-il déclaré. Il a conclu en appelant au respect des résolutions prévoyant la création d'un État palestinien indépendant, condition incontournable, selon lui, pour que la paix règne au Moyen-Orient.

M. A.Z.M. ENAYETULLAH KHAN (Bangladesh) a affirmé que la politique poursuivie par Israël dans le Territoire palestinien occupé avait plongé la population dans un désespoir profond. La Puissance occupante fait fi des dispositions de la quatrième Convention de Genève qui vise à protéger les personnes civiles en temps de guerre et à assurer le respect des droits fondamentaux des peuples vivant sous l'occupation d'une puissance étrangère, a dit le représentant. Israël, qui est pourtant signataire de cette convention, ne peut continuer à ignorer les obligations légales et morales qui lui incombent. M. Khan a fait remarquer que, malgré les condamnations internationales, le Gouvernement israélien avait décidé de poursuivre la construction du mur de séparation qui s'étend, à l'intérieur du Territoire palestinien, bien au-delà de la « Ligne verte ». Cette construction a pour but de saper définitivement le moral des Palestiniens et de ruiner l'intégrité territoriale de sa patrie. Elle menace de plus l'application de la « Feuille de route », en rendant impossible la mise en œuvre d'une solution politique comprenant la création de deux États. Dans ces conditions, le Bangladesh demande que cesse immédiatement la construction du mur.

Nous exhortons également le Gouvernement israélien à mettre fin aux exécutions extrajudiciaires de leaders et activistes palestiniens ainsi que de femmes et d'enfants, qui constituent des violations claires du droit international. En conclusion, le représentant a encore demandé que soit respecté le droit légitime et inaliénable du peuple palestinien à la souveraineté et à l'indépendance. Nous croyons que la sécurité et la stabilité dans la région ne pourront être trouvées qu'à travers la recherche d'une solution politique dans le cadre de la « Feuille de route » sous la conduite du Quatuor, a-t-il dit.

Mme SAADIA EL ALAOUI (Maroc) a salué le travail du Comité spécial et la publication de son rapport. Elle a déploré la détérioration continue de la situation dans les territoires palestiniens occupés, dénonçant la violation par Israël de la quatrième Convention de Genève. La représentante a notamment

évoqué la destruction de maisons, les restrictions de circulation, le mauvais traitement des détenus palestiniens et les atteintes portées aux mosquées. Elle a également estimé que l'annexion des ressources hydriques par Israël rendait impossible la création d'un État palestinien viable. La représentante a estimé qu'Israël devait respecter le droit international et elle a donc appelé la communauté internationale à prendre les mesures nécessaires pour qu'il soit mis un terme à cette situation. Elle a ensuite évoqué la détérioration de la situation dans le Golan syrien occupé, où, selon elle, Israël confisque les terres et implante des mines, dans le but de chasser les habitants du Golan et d'effacer leur identité arabe syrienne. Elle a conclu en affirmant que le Maroc était prêt à participer à la paix pour que la Syrie et le Liban récupèrent leurs territoires occupés, pour que les Palestiniens puissent créer un État.

M. OUSMANE CAMARA (Sénégal) a tenu à soutenir et féliciter le Comité pour son dévouement malgré l'absence totale de coopération de la part de la Puissance occupante israélienne. Le Comité a ainsi pu s'entretenir avec de nombreux témoins directement concernés et établir des faits sur les atteintes graves aux droits de l'homme dans les territoires occupés. Ces atteintes sont commises par la Puissance occupante en violation flagrante de toutes les normes du droit international, a-t-il dit. Elles foulent au pied la quatrième Convention de Genève en mettant au supplice une population soumise aux incursions quotidiennes, aux exécutions sommaires, aux déplacements forcés et à l'annexion des terres cultivables. Les pratiques israéliennes ont fait des Palestiniens des réfugiés dans leur propre patrie, a poursuivi le représentant. Il a continué en affirmant que la situation dans le Golan syrien occupé se dégradait du fait de la politique d'annexion d'Israël qui tente de s'arroger les terres et de contrôler les ressources en eau pour le compte des colons juifs.

Le mur de séparation continue en outre de porter un lourd préjudice aux Palestiniens et à leur patrimoine. Dans ces conditions, le Sénégal s'inquiète de la poursuite par Israël de sa politique désastreuse qui bloque la recherche d'un règlement politique négocié au conflit. Nous exhortons donc les parties à retourner à la « Feuille de route » et nous demandons aux membres du Quatuor de ramener Israéliens et Palestiniens à la table des négociations. Nous soutenons les recommandations du Comité et demandons à ses membres et aux ONG de continuer à s'investir dans la noble mission de mobilisation de l'opinion publique sur cette question, a-t-il conclu.

M. YOUSIF GHAFARI (États-Unis) a déclaré que toutes les parties devaient respecter leurs obligations pour permettre la coexistence de deux États dans la paix et la sécurité. Il a affirmé que son pays partageait les inquiétudes au sujet des conditions de vie difficiles du peuple palestinien. Cependant les résolutions présentées devant cette Commission considèrent la complexité du conflit israélo-palestinien à travers un prisme qui ne met en lumière qu'une seule victime, a-t-il affirmé. On demande à l'Assemblée générale d'accepter la perception palestinienne des événements comme l'unique réalité, a-t-il ajouté, avant d'appeler les délégations à considérer avec prudence les résolutions qui condamnent les actions israéliennes mais n'évoquent pas les actions ou inactions palestiniennes. M. Ghafari a estimé que des résolutions biaisées diminuent la capacité des Nations Unies à jouer un rôle constructif pour faire avancer la paix. De plus, il a souligné que la Quatrième commission ne comportait aucun comité chargé d'étudier les pratiques de l'Autorité palestinienne affectant les Israéliens. Le représentant a en outre jugé que le travail du Comité spécial doublonnait avec celui de la Commission des droits de l'homme et il a donc appelé les États Membres à supprimer ce Comité, qu'il a qualifié de « dinosaure de la guerre froide ».

M. Ghafari a ensuite souligné qu'un seul des cinq projets de résolution présentés évoquait les actes terroristes commis contre les civils israéliens et qu'aucun d'entre eux ne condamnait les groupes qui revendiquent les attaques suicide commises contre les Israéliens. Il a en outre constaté que si un projet de résolution condamnait les colonies israéliennes, il passait sous silence l'initiative d'Israël de se retirer de Gaza et de certaines parties de la Cisjordanie, retrait encouragé par le Quatuor en septembre dernier. Le représentant a exprimé la préoccupation de sa délégation devant une certaine tentative visant à appliquer l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice au sujet de la construction de la barrière de séparation. Ces efforts pourraient entraver ceux du Quatuor en faveur de la reprise de la Feuille de route, a-t-il soutenu. Le représentant a enfin rappelé que juste après sa réélection, le Président Bush avait déclaré que les États-Unis s'efforceraient de faire avancer la vision de deux États, vision que partage la plupart des

délégations siégeant à cette Commission. Il les a donc appelées à rejeter l'approche stérile qu'encouragent les débats relatifs au Comité spécial et à suivre plutôt la Feuille de route.

M. RODNEY ALEJANDRO LÓPEZ CLEMENTE (Cuba) a rappelé qu'au cours de la session précédente, une délégation avait demandé la suppression du Comité spécial, une vue qui est exprimée cette année encore et fait même partie des buts recherchés par cette délégation qui l'a honteusement affirmé dans la page de son site Web. Ce but est particulièrement contreproductif à un moment où les travaux du Comité spécial sont plus nécessaires aujourd'hui que jamais. Le monde continue d'être le témoin d'une escalade de la violence sans précédent dans les territoires occupés et les efforts de la communauté internationale ont été vains pour stopper Israël, a poursuivi M. Clemente. Le Conseil de sécurité est bloqué, car l'un de ses membres permanents fait planer la menace d'une utilisation de son droit de veto chaque fois qu'un projet de résolution sur la question est présenté, a-t-il ajouté. Il a jugé que la poursuite de la construction du mur de séparation constitue une annexion de terres arables et une atteinte à l'intégrité territoriale palestinienne, déjà sérieusement affectée par la multiplication de colonies juives, a-t-il dit.

Les conséquences de la politique d'occupation israélienne sur les situations économiques et sociales dans les territoires sont bien connues, et cette politique devrait être condamnée. La délégation cubaine se joint ainsi à l'ensemble de la communauté internationale pour estimer qu'une paix durable et juste ne pourra être instaurée au Proche-Orient tant que le peuple palestinien ne sera pas en mesure d'exercer pleinement ses droits fondamentaux dans tous les territoires sous occupation israélienne, a conclu M. Clemente.

M. HOSSEIN MALEKI (République islamique d'Iran) a déclaré que cette année comme lors des précédentes, la campagne militaire du régime israélien contre le peuple palestinien avait causé de terrifiantes pertes humaines et avait créé une grave crise humanitaire. Il a dénoncé le traitement brutal infligé par Israël aux Palestiniens, les exécutions extrajudiciaires et le terrorisme d'État israélien. Il a énuméré les conséquences des pratiques israéliennes sur la population civile palestinienne, pratiques qu'il a qualifiées d'inhumaines. Il a également insisté sur la récurrence des opérations militaires israéliennes dans les territoires occupés et il a dénoncé la construction du mur de séparation. M. Maleki a estimé que les États avaient l'obligation de ne pas reconnaître la situation illégale résultant de cette occupation et de ne pas fournir d'aide permettant son maintien. Il a de plus appelé l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité à étudier les actions à entreprendre pour y mettre un terme. Il a enfin estimé que l'occupation israélienne était au cœur du conflit et qu'elle devait donc cesser. La quatrième Convention de Genève doit être pleinement appliquée par la Puissance occupante dans les territoires palestiniens occupés, a-t-il déclaré. M. Maleki a conclu en affirmant l'importance du rôle joué par le Comité spécial.

M. SONG SEE II (République populaire démocratique de Corée) a déclaré que les pratiques israéliennes dans les territoires telles que décrites dans le rapport constituaient une sérieuse source d'inquiétude pour la communauté internationale. En particulier la construction du mur de séparation en Cisjordanie et dans la bande de Gaza est un acte injuste par lequel Israël impose sa souveraineté, a-t-il dit. Du fait de la politique expansionniste d'Israël, le droit à la liberté et à la démocratie n'existe pas dans les territoires occupés, et Israël en profite pour commettre des crimes inhumains contre les Palestiniens, a continué le représentant. En conclusion, le représentant a estimé que, afin de mettre fin à la politique d'exactions d'Israël et de créer les conditions favorables à une paix négociée reflétant la volonté des peuples du Moyen-Orient, il était indispensable de restaurer le droit à l'autodétermination de tous les réfugiés palestiniens, et de rendre à cette population les territoires perdus.

M. IBRAHIM DABBASHI (Jamahiriya arabe libyenne) a salué le travail du Comité spécial, effectué en dépit des obstacles dressés par les autorités israéliennes. Cela signifie qu'elles ont des choses à cacher à la communauté internationale, a-t-il estimé. Le représentant a constaté que le peuple palestinien vivait un enfer, privé de ses droits sans que personne ne lui rende justice depuis plus d'un demi-siècle. Des femmes, des enfants et des vieillards sont tués, leurs maisons sont détruites et leurs terres distribuées à des colons venus des quatre coins du monde, a-t-il ajouté, des armes militaires modernes sont utilisées contre les civils. Il a noté que la communauté internationale s'était avérée incapable de protéger ces derniers. Les violations du droit international ne disparaîtront que lorsqu'un terme sera mis à l'occupation ou lorsque le

peuple palestinien sera protégé, a-t-il affirmé. Selon lui, la communauté internationale doit donc assumer ses responsabilités pour obliger les autorités israéliennes à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité. Le représentant a cependant affirmé douter de la capacité du Conseil à entreprendre des actions lorsqu'il s'agit d'Israël, traité, selon lui, comme un pays auquel la loi ne s'applique pas. Il a conclu en invitant les médias à rendre compte des souffrances dans le Golan syrien occupé.

M. ABDUL HAMID MANSOUR (Yémen) a déclaré que le rapport du Comité décrivait une situation horrifiante qui menace la paix dans l'ensemble de la région considérée. Aux souffrances vécues quotidiennement par les Palestiniens, est venue s'ajouter la construction du mur de séparation qui représente une autre pratique inhumaine, un mur d'apartheid illégal qui sape définitivement le droit à l'autodétermination du peuple palestinien. Israël, dans ce contexte tendu, continue de faire fi de tous les instruments juridiques et conventions internationales en menant une guerre absurde, détruisant les infrastructures, les maisons, les terres, les lieux de culte, les écoles et même les maisons de retraite palestiniens. Nous condamnons la politique israélienne et nous exhortons la communauté internationale à exercer toutes les pressions requises sur le Gouvernement israélien pour que soient appliquées les résolutions pertinentes et que cesse la violence.

M. FAISAL AL ZAYANI (Bahreïn) a déclaré qu'Israël adoptait une politique de plus en plus répressive et une politique d'annexion des territoires palestiniens et du Golan syrien occupé. Ce pays méprise totalement les instruments internationaux, la Charte des Nations Unies et leurs résolutions, a-t-il affirmé. Le représentant a rappelé que toute modification du statut juridique de Jérusalem était nulle et non avenue, et ceci en dépit de la construction du mur de séparation autour de la partie est de la ville. En dépit de l'avis très clair rendu par la Cour internationale de Justice au sujet de ce mur, Israël a poursuivi sa construction, a-t-il constaté. Le rapport du Comité spécial évoque une ville transformée en prison à ciel ouvert, a-t-il ajouté, estimant qu'il s'agissait d'une annexion de fait. Le représentant a ensuite évoqué les incidences de l'édification du mur sur la vie quotidienne des Palestiniens et sur l'instauration d'un futur État palestinien. Si Israël achève la construction du mur, celui-ci isolera une partie importante du Territoire palestinien occupé. L'intervenant a en outre constaté qu'Israël poursuivait sa politique illicite de peuplement dans les territoires occupés. Le représentant a ensuite évoqué l'occupation du Golan syrien, citant notamment les tentatives d'Israël pour mettre l'économie locale sous la coupe des entreprises israéliennes de même que la confiscation des ressources hydriques. De plus, il a dénoncé l'utilisation de civils comme boucliers humains par les forces israéliennes. Les droits fondamentaux ne seront respectés que lorsque l'occupation prendra fin et qu'un État palestinien aura été créé avec Jérusalem pour capitale, a-t-il conclu.

M. DIRK JAN VAN DEN BERG (Pays-Bas) a exprimé, au nom de l'Union européenne, sa solidarité au peuple palestinien et demandé aux leaders palestiniens de démontrer leur sens des responsabilités en continuant d'assurer le fonctionnement suivi de leurs institutions. Pour l'Union européenne, il est essentiel que des dirigeants légitimes continuent à poursuivre résolument la voie vers la paix. L'Union européenne est profondément préoccupée par le cycle de ripostes violentes en Israël et dans les territoires occupés, a poursuivi le représentant. Simultanément, l'UE condamne fermement toutes les formes de terrorisme, qui incluent des attaques à la roquette jusque sur le sol israélien, et demande à l'Autorité palestinienne de sanctionner ceux ayant planifié et perpétré de tels actes. Pour autant, si l'UE reconnaît à Israël le droit à la légitime défense, l'Union insiste sur le fait que ce droit devrait être exercé dans les limites fixées par la loi internationale. L'UE condamne également l'usage disproportionné de la force par les forces israéliennes dans la bande de Gaza. Ces actions ont lieu en violation de la quatrième Convention de Genève dont Israël est un signataire. Nous demandons donc qu'Israël honore ses obligations afin que soit assurée la libre circulation des missions diplomatiques et des organisations humanitaires.

Pour l'UE, la seule option pour parvenir à une paix durable au Moyen-Orient repose sur le retour à la table des négociations des deux parties au conflit, comme le demande la « Feuille de route ». Dans ce cadre, l'Union reste convaincue que la meilleure solution consiste en l'établissement négocié de deux États qui permettrait, de fait, la création d'un État palestinien indépendant vivant côte à côte et en paix avec Israël, à l'intérieur de frontières reconnues et sécurisées.

L'UE réitère ses vues selon lesquelles un retrait israélien de la bande de Gaza constituerait une étape importante vers la mise en œuvre de la « Feuille de route ». Elle souligne également que ce retrait ne doit pas être une tentative pour remplacer la « Feuille de route » et la solution prévoyant deux États. L'Union rappelle en outre que les activités de peuplement sont contraires à la « Feuille de route ». En conclusion, l'UE réaffirme son engagement à parvenir à un règlement juste et durable du conflit israélo-arabe fondé sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité.

Prenant la parole au nom des pays de la Communauté andine, M. ROLANDO RUIZ-ROSAS (Pérou) a appuyé la mise en œuvre de la Feuille de route dans le but de parvenir à une solution juste et durable du conflit, laquelle doit également se fonder sur les résolutions du Conseil de sécurité. Il a déclaré souscrire à l'objectif de deux États coexistant pacifiquement côte à côte. Il a conclu en appelant les parties à reprendre les négociations, celles-ci constituant le seul moyen de régler le problème.

M. MENHAHEN KANAFI (Israël) a déclaré que les travaux du Comité spécial étaient au mieux une fiction et au pire une farce, parce que 45% seulement des membres de cette Commission s'étaient prononcés en faveur d'un renouvellement de son mandat. Israël est prêt, en tant que démocratie, à discuter ouvertement de la situation des droits de l'homme en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Chaque année, cette situation est d'ailleurs examinée par le Département d'état américain, l'Union européenne, les organes des Nations Unies et les ONG de poids international telles que Amnesty International. Dans ces conditions, en quoi est-il besoin d'affecter un autre organisme à l'examen de cette question traitée par d'autres, a demandé M. Kanafi.

Il serait ainsi approprié de reconsidérer le budget de ce Comité inutile, le programme pour l'exercice biennal 2004-2005 ayant été estimé à 248 300 dollars. En comparaison, la Commission des droits de l'homme est dotée d'un budget de 211 600 dollars pour la même période. Peut-on accepter que le Comité spécial qui agit dans un seul pays puisse revoir plus d'argent qu'un programme des Nations Unies qui couvre 20 États? En conclusion, le représentant a estimé que les travaux du Comité spécial ne rentraient pas dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement, de même qu'il n'était utile en aucune manière aux Nations Unies, en tant que membre du Quatuor, pour mener à bien la « Feuille de route ».

M. YUSSEF FAEK KANAAN, Observateur de l'Organisation de la Conférence islamique, a affirmé que le rapport du Comité spécial démontrait clairement qu'Israël, Puissance occupante, était allé trop loin dans ses violations du droit international. Le Comité spécial doit continuer à remplir son mandat tant qu'Israël continuera à occuper ces territoires et à y commettre des violations des droits de l'homme à grande échelle, et tant qu'une solution n'aura pas été trouvée, a-t-il ajouté. L'Observateur a ensuite évoqué les violations des droits de l'homme décrites dans le rapport du Comité spécial et il a demandé que soit envoyée une mission pour surveiller le traitement des détenus palestiniens dans les prisons israéliennes. Il a en outre dénoncé les tentatives d'Israël de modifier le statut de Jérusalem et il a fait mention d'attaques contre des lieux saints. Les extrémistes israéliens menacent de détruire la mosquée Al-Aqsa et le gouvernement israélien sera tenu responsable de leurs actes, a-t-il déclaré. M. Kanaan a demandé que soient prises des mesures, conformément à la quatrième Convention de Genève. Il a également indiqué que les Palestiniens n'avaient pas accès à la mosquée Al-Charif en cette période de Ramadan.

Le représentant a ensuite affirmé qu'Israël était décrit comme un régime raciste, ressemblant à celui en vigueur en Afrique du Sud lors de l'apartheid. Les restrictions de circulation correspondent à des punitions collectives, a-t-il déclaré, avant d'évoquer la situation dans le Golan syrien occupé. Il s'est prononcé en faveur du retrait total d'Israël et il a appelé la communauté internationale à faire pression sur Israël en faveur de la libération des prisonniers libanais et en faveur de la reprise du processus de négociation sur la base de la Feuille de route et des résolutions pertinentes. La paix ne sera jamais réalisée sans la fin de cette occupation, a-t-il conclu, ajoutant que les Palestiniens devaient avoir le droit de retourner sur leurs terres et de créer un État indépendant avec Jérusalem/Al-Qods pour capitale.

Droits de réponse

L'Observatrice de la Palestine a dit que les remarques israéliennes révélaient l'ampleur du mépris que ce pays avait pour le droit international. Le mandat du Comité spécial n'a toujours pas été rempli et le Comité continue donc à jouer un rôle extrêmement important dans cette région du monde affligée par la politique d'occupation brutale d'Israël. Le représentant israélien a mentionné le gâchis de ressources que représentait le Comité, a relevé l'Observatrice. Que dire alors des économies de toutes sortes qui auraient pu être faites si Israël avait respecté ses obligations? En continuant de nier la réalité, une réalité terrible qui fait suite à l'occupation belligérante d'Israël du Territoire palestinien depuis plus de 37 ans, Israël fait échec à tous les processus de paix. C'est pourquoi il faut que la communauté internationale poursuive son travail pour parvenir à un règlement durable de ce conflit. Nous espérons que, dans ce sens, les résolutions pertinentes seront adoptées la semaine prochaine.

Le représentant du Liban a souhaité s'associer à la déclaration de l'Observatrice permanente de la Palestine. Il a déclaré que le représentant d'Israël n'avait pas traité de la question inscrite à l'ordre du jour mais d'une question financière. Nous sommes d'accord pour défendre la meilleure utilisation des fonds des Nations Unies mais nous estimons que les coûts engendrés sont imputables à Israël, a-t-il affirmé. Si Israël cesse ses violations, nous n'aurons plus besoin du Comité spécial, a-t-il ajouté. Le représentant a affirmé que ceux qui s'inquiètent sincèrement des finances des Nations Unies ne détruisent pas les infrastructures ou les écoles, ce qui coûte des millions de dollars. Pour résoudre un problème il faut s'attaquer à ses causes et pour ne pas dépenser d'argent il faut mettre un terme aux violations, a-t-il conclu.

* * * * *